



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général commun départemental
Service des affaires immobilières et de l'accueil

Objet : Marché d'étude de faisabilité au remplacement d'une chaudière au fioul à la sous-préfecture de Saverne.

Réf de la consultation : SGCD67-SAIA-26-007

Code CPV : 71313400-9

LETTRE DE CONSULTATION VALANT RC

La présente consultation concerne la réalisation d'une étude de faisabilité visant à identifier des scénarios de remplacement d'une chaudière au fioul par une solution de production de chaleur moins émissives en gaz à effet de serre à la Sous-préfecture de Saverne. Les principales prestations attendues du futur titulaire sont décrites dans les CPA.

Les candidats sont invités à adresser leur meilleure offre dans les conditions et formes prévues ci-après :

- Le candidat doit se conformer aux exigences relatives au marché dont les conditions générales et particulières d'achat (CGA/CPA) et ses éventuelles annexes est joint ;
- Le cadre CPA doit être dûment rempli à l'article 3 relatif « identification du candidat » et signé ;
- Le candidat devra joindre un dossier comprenant :
 - DPGF complétée et signée ;
 - Attri 1 dûment complété et signé ;
 - RIB ;
 - Liste nominative des salariés étrangers ou une attestation sur l'honneur certifiant du non-emploi de salariés étrangers ;
 - Attestation fiscale < 3 mois ;
 - Attestation sociale < 6 mois ;
 - Attestation d'assurance en cours de validité relative aux prestations objet du présent marché,
 - Noms et références des personnes composant l'équipe mise en place par le candidat ;
 - Présentation d'une liste de prestations similaires exécutées au cours des 3 dernières années appuyée d'attestations de bonne exécution (montant, date et lieu d'exécution) ;
 - Attestation sur l'honneur en vue du contrôle de la situation des sociétés au regard du Règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, joint au DCE dûment complétée et signée.
- La date et l'heure limites de remise des offres sont fixées au **11 septembre 2026 à 12h00** (heure locale du maître d'ouvrage) ;
- Une visite obligatoire est prévue par le pouvoir adjudicateur : **le 12 août 2026 10:00, le 20 août 2026 10:00 et le 31 août 2026 10:00**. Le candidat prend rendez-vous avec le service des affaires immobilières et de l'accueil via le mail indiqué ci-dessous.
- Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de cette date limite ;
- Les critères de sélection des offres seront les suivants :
 - 50 points sur le prix des prestations
 - 50 points sur la valeur technique de la prestation détaillée dans un mémoire technique comprenant la composition de l'équipe projet avec les CV, ainsi des références pour des prestations similaires.
- Seul le dernier pli déposé par le candidat dans les délais précités sera ouvert.
- Conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 à 8 du Code de la commande publique, le maître d'ouvrage pourra recourir à la négociation à la suite de l'examen des offres en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le présent marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez contacter :

cedric.bonard@bas-rhin.gouv.fr

en mettant en copie : sgc-immobilier@bas-rhin.gouv.fr

Les exigences liées à la signature électronique sont jointes en annexe.

ANNEXE
"MODALITES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE"
RAPPEL GENERAL

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Signature électronique des documents

Chaque document à signer doit l'être individuellement.

Par application de l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics, le soumissionnaire doit respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature du signataire ;
2. à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature* conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

* Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).

Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue" : le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- <http://www.lsti-certification.fr>;
- https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/trusted-list/tl.pdf;

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance.

La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

Le signataire transmet les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...
- Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État.

Dans ce cas, le soumissionnaire est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2 : lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ;
- Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.